

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE – SEANCE DU JEUDI 08 JUIN 2023 à 20 H

CONVOCATION DU 02 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

Avenant au marché de la boulangerie – Lot 2- Gros-œuvre et maçonnerie.

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 9 Excusés : 5 dont 2 procurations Absents : 5

Après lecture du procès-verbal du 3 avril 2023, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 3 avril 2023 sont invités à signer le registre.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire.**

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Émilie DAVIGNON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Anthony FURET (*pouvoir à Marie-Dominique PINOS*), Laëtitia RAINOT-VALLÉE (*pouvoir à Mme Émilie DAVIGNON*), M. Sébastien THIROUARD, Mme Aurélie LACROIX et Mme Patricia HUET

Ordre du jour

Marché public – Avenant n°1 – lot n°2 – Démolition – Gros œuvre **délibération n°23-36**

Mme le Maire rappelle que lors du marché public alloti pour la réhabilitation de la boulangerie, l'entreprise SARL COUTANT a été retenue pour le lot n° 2 Démolition – Gros œuvre. Le marché a été notifié le 16 décembre 2022 pour un montant total de **99 500,00 € H.T.** soit 119 400,00 € T.T.C.

Mme Le Maire explique que lors de la phase de démolition, des problèmes ont été rencontrés pendant les travaux. Dans le marché, certains murs devaient être conservés mais lors de la démolition il a été constaté que ceux-ci n'avaient pas de fondation. Des modifications ont donc été apportées au projet :

- comme la condamnation de la baie entre « l'arrière-boutique » et le passage menant au fournil
- il faudra aussi procéder à la remise en état du mur mitoyen
- lors de la dépose de l'ancienne devanture des bouts de ferrailles ont été mis à jour, il faudra les araser et la réalisation d'un enduit sera nécessaire avant la peinture
- un repérage des réseaux d'évacuations a été réalisé et l'évacuation prévue au marché a dû être modifiée.

L'entreprise a donc dû tenir compte des modifications et revoir le montant de ses prestations.

Mme le Maire présente ensuite l'avenant n°1 dont le montant des travaux exécutés s'élève à **28 705,74 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'avenant n°1 de la société **SARL COUTANT**, d'un montant de **28 705,74 € H.T.** (34 446.89 € T.T.C.)

AUTORISE Mme le Maire à le signer,

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Prochaine séance le **20 juin 2023 à 20h30**

Séance levée à 20h50

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 02 mai 2023 (*conformément à l'article R 2121-9 du CGCT*)

23-36	Marché public – Avenant n°1 – lot n°2 – Démolition – Gros œuvre
-------	---

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 JUIN 2023 à 20 H 00

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS



Le Secrétaire de séance,
Mme Céline SAINT-LO

